

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

#### Décret n° 2015-167 du 13 février 2015 authentifiant la population des Français établis hors de France au 1<sup>er</sup> janvier 2015

NOR : MAEF1501899D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu le code électoral, notamment son article L. 330-1 et son tableau n° 1<sup>er</sup> annexé ;

Vu le décret n° 2003-1377 du 31 décembre 2003 relatif à l'inscription au registre des Français établis hors de France,

Décrète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la population des Français établis dans chacune des circonscriptions délimitées conformément au tableau n° 1<sup>er</sup> annexé au code électoral est la suivante :

CIRCONSCRIPTIONS électORALES	INSCRITS au 1 <sup>er</sup> janvier 2015
1 <sup>re</sup> circonscription	222 674
2 <sup>e</sup> circonscription	101 613
3 <sup>e</sup> circonscription	156 170
4 <sup>e</sup> circonscription	174 913
5 <sup>e</sup> circonscription	116 692
6 <sup>e</sup> circonscription	167 207
7 <sup>e</sup> circonscription	143 645
8 <sup>e</sup> circonscription	143 361
9 <sup>e</sup> circonscription	159 206
10 <sup>e</sup> circonscription	153 690
11 <sup>e</sup> circonscription	141 423
Total	1 680 594

**Art. 2.** – Le ministre des affaires étrangères et du développement international et le secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 février 2015.

MANUEL VALLS

Par le Premier ministre :

*Le ministre des affaires étrangères  
et du développement international,*

LAURENT FABIUS

*Le secrétaire d'Etat  
chargé du commerce extérieur,  
de la promotion du tourisme  
et des Français de l'étranger,*  
MATTHIAS FEKL